

**Intervention de Paul DURIEU président de la Conférence nationale
des services publics en milieu rural –
17 novembre 2005**

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Il y a exactement 9 mois, la Conférence nationale des services publics en milieu rural était installée par votre prédécesseur qui m'en a confié la présidence, sur proposition du président et du Bureau de l'AMF.

La tâche qui m'était ainsi impartie était immense mais passionnante.

Cet événement répondait à une demande émise en novembre 2004 par les maires et présidents des communautés de France réunis pour leur 87^e congrès.

L'organisation de cette Conférence consacrée aux services publics était une « première », ce sujet s'étant malheureusement trop souvent, par le passé, traduit par des décisions sectorielles, inorganisées, autoritaires et plus d'annonces de décisions déjà prises que de mise en œuvre de concertation.

La colère des élus et de la population était donc réelle et le gouvernement l'a entendue, réunissant, pour la première fois, je le souligne à nouveau, au sein de cette instance les représentants de l'Etat, les représentants des 3 niveaux de collectivités territoriales et de très nombreux opérateurs de services publics, tous décidés à travailler ensemble pour tenter de transformer le climat de méfiance en celui d'une confiance retrouvée.

Je tiens à saluer le travail de tous et plus particulièrement des membres de la Conférence dont j'ai pu apprécier l'implication réelle tout au long de ces 9 mois. Le soutien de l'AMF, de son président Jacques PELISSARD et de son Bureau, a également été sans faille et je tiens à les en remercier toutes et tous aujourd'hui.

Je souhaite également adresser mes remerciements au délégué à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale, Pierre MIRABAUD, ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur appui technique.

Notre travail a été grandement facilité, il faut le souligner, par une décision gouvernementale majeure garantissant qu'aucune décision lourde concernant des projets de réorganisation ne serait prise sans qu'il y ait eu auparavant une concertation approfondie avec les élus locaux et leur accord sur le projet.

Sans s'apparenter à un moratoire, source d'immobilisme ni souhaitable ni justifiée, ce principe ainsi fixé et concrétisé dans deux circulaires a permis à la Conférence de travailler en confiance avec l'ensemble de ses interlocuteurs et à son président d'intervenir, il est vrai rarement et toujours avec succès, lorsque des tentatives de réorganisation « autoritaires » étaient portées à sa connaissance.



La Conférence, Monsieur le Premier ministre, a souhaité que son rapport et que ses conclusions reflètent la diversité des points de vue sur les projets de réorganisation, sujet toujours passionnel pour les Français d'une part, la complexité des mécanismes et des prises de décisions d'autre part mais également l'évolution de la mentalité des élus, comme de celle de la population et enfin la réalité des situations locales et leur hétérogénéité.

Pour ce faire, la méthode retenue s'est orientée autour de 5 axes :

→ Dans un premier temps, des groupes de travail rassemblant représentants de l'Etat, des élus et des opérateurs ont été instaurés pour mener une réflexion autour de 4 thèmes:

- * la rénovation de la concertation locale
- * la définition des besoins et de l'offre de service
- * la connaissance et diffusion des expériences innovantes
- * la notion de partenariat – financement et mutualisation

→ La Conférence a, par ailleurs, entrepris une large consultation à travers des auditions.

Ainsi la quasi-totalité des gestionnaires de service public ou au public, a été entendu au cours de 5 journées, permettant de faire le point de l'implantation et du fonctionnement de leurs réseaux et des projets de réorganisation envisagés à court terme

Plusieurs associations d'élus locaux représentant des territoires à forte spécificité, je citerai entre autres les élus de la montagne, du littoral ou des communes touristiques et stations classées, ont également été reçues.

Je souhaite remercier ici publiquement l'ensemble des **ministres**, des gestionnaires de service public ou des associations d'élus qui se sont prêtés à ces auditions, de leur contribution, claire et concrète.

→ Un troisième axe portait sur un diagnostic sur le terrain à travers les déplacements que j'ai souhaité faire dans un grand nombre de départements :

- soit à l'occasion de réunions spécifiques organisées par les associations départementales de maires (je citerai le cas de l'Allier et de la Manche),

- soit à l'occasion d'assemblées générales des associations de maires,
- soit encore en participant aux congrès nationaux de l'ADF et de l'ANEM.

Je me suis rendu ainsi dans plus de 20 départements pour écouter les maires, les conseillers généraux, les représentants de l'Etat, et parfois les opérateurs et les collectifs de défense des services publics.

→ Ces visites locales ont été complétées par des rencontres qui m'ont été proposées par divers acteurs, que ce soit des préfets de départements expérimentaux (je pense à l'Oise et à la Charente), des organisations syndicales (FO Trésor et CGT) ou les représentants des hôpitaux locaux.

→ Enfin, la Conférence a pu bénéficier de contributions écrites de tous ceux qui souhaitent participer à ce travail global (ex : Association des Petites Villes de France).

Tous ces témoignages reflètent l'attachement aux services publics mais aussi la volonté de les adapter à l'évolution des territoires ruraux et aux nouveaux besoins manifestés par la population.

Monsieur le Premier ministre, c'est donc le résultat d'un travail commun, pragmatique, concret et s'appuyant sur la diversité des territoires ruraux comme sur celles des opinions qui vous est présenté aujourd'hui.



La Conférence a donc, à partir de ce matériau important, défini une méthode qui repose sur les principes suivants :

- partir des besoins des usagers qui ont fortement évolué au cours des dernières années, puisque ceux-ci font apparaître dans leurs souhaits prioritaires, après La Poste, l'action en faveur de la petite enfance, l'accès aux services de santé, l'accompagnement des personnes âgées et le transport à la demande. Les trésoreries, les perceptions, les DDE, les DDA et les gendarmeries sont, quant à elles, toujours importantes pour les élus.
- s'adapter à la diversité des territoires ruraux, qu'ils soient situés en périurbain ou en « rural profond », en zone de montagne, littorale ou touristique, qu'ils soient en pleine évolution démographique avec des « néo ruraux » exigeant les mêmes services qu'en ville ou enfin, qu'ils subissent un vieillissement de leur population
- mettre en œuvre une approche globale, c'est à dire appréhender, sur le territoire départemental par exemple, l'ensemble des besoins et de l'offre de services publics et au public, pour éviter les approches sectorielles antérieures vouées à l'échec
- négocier, au plus près des réalités locales, c'est à dire à un échelon infra-départemental défini par les élus locaux (communautés ou pays), les projets de réorganisation ou de création pour s'adapter au terrain, à ses caractéristiques et à ses contraintes

- privilégier, suivant les cas, la proximité ou l'accessibilité, en utilisant toutes les ressources des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui suppose en préalable le haut débit partout, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais sans jamais omettre l'accompagnement humain nécessaire à leur bonne utilisation par tous
- rationaliser, quand cela est nécessaire, le fonctionnement des services publics en incitant au regroupement ou à la mutualisation, sans oublier qu'il existe 36 782 mairies qui sont les premières maisons de service public.

Ces principes sont déjà partiellement mis en œuvre par des services de l'Etat ou des opérateurs, reste donc à encourager leur généralisation.

J'en prendrai pour preuve plusieurs exemples :

- La Poste, objet de très virulentes critiques de la part des maires, a su, grâce à l'impulsion du président Bailly, mettre en place une véritable concertation avec les élus locaux. Dès lors, Jacques PELISSARD, président de l'AMF, a pu signer avec La Poste, après 10 ans de conflit, un protocole permettant de créer, dans des conditions y compris financières, acceptables pour tous, des agences postales communales ou intercommunales.
- Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire a incité les préfets, en août de cette année, à élaborer, en concertation avec le conseil général, les maires et les opérateurs de services publics, un diagnostic des besoins de la population et de l'offre de services publics. Une initiative attendue qui, pour atteindre l'impact souhaité, ne doit toutefois pas contraindre les acteurs locaux à un calendrier trop serré, car mieux vaut en ce domaine prendre le temps de l'écoute pour établir un diagnostic vraiment partagé, ce qu'ont pu faire les quinze départements expérimentaux.
- L'action des chambres consulaires, par exemple en région Auvergne, qui ont su travailler ensemble, mutualiser leurs efforts et proposer des services et des initiatives communs pour le plus grand bénéfice des populations rurales. N'oublions pas, de surcroît, que c'est par la vitalité de la vie économique que les territoires ruraux pourront se développer et maintenir un bon niveau de services publics.
- La réflexion en cours sur la réforme du fonctionnement des sous-préfectures qui pourrait utilement conduire à proposer aux maires des services de « conseil » plus étoffés. Mais attention, là encore, à ne pas, par le biais de restructurations, affaiblir la présence de l'Etat.
- La demande formulée par 7 départements ruraux à l'Union des PIMMS (points d'information médiation-multiservices) d'utiliser leur savoir-faire, initialement réservé aux quartiers « sensibles » des zones urbaines, pour la création de structures de médiation et de services regroupés dans des zones rurales, action complémentaire de celle déjà engagée par le biais des maisons de service public.
- L'extension des partenariats entre La Poste, la SNCF, EDF et GDF pour regrouper leurs services dans un même lieu, en général le bureau de poste...

Monsieur le Premier Ministre, tous ces exemples témoignent, et du sens de l'initiative de nombreux acteurs de ce domaine malheureusement méconnu, et d'une modification des comportements :

Le service public peut en effet se réorganiser en améliorant les prestations offertes aux usagers ou en créant de nouvelles modalités d'accès là où elles n'existaient pas.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître ces initiatives, à les promouvoir, à les généraliser et à mettre en place, localement, une méthode qui permettra à tous les acteurs concernés de participer, ensemble, à la création de services publics ou au public renouvelés.

C'est dans cette optique que la Conférence a travaillé et qu'elle a proposé des axes de réflexion.

Pour les rendre plus directement opérationnels, j'ai souhaité, comme le président PELISSARD et les élus représentant l'AMF au sein de la Conférence, les concrétiser dans une « charte » dont le projet figure en conclusion du rapport que je vais vous remettre.

Ce projet de « charte » est donc soumis, ce jour, à l'ensemble des membres de la Conférence pour examen et, nous l'espérons, pour signature dans les semaines qui viennent car nous souhaitons, avant tout, un véritable engagement de tous.

Je n'en dresserai, ici, qu'un résumé autour de 6 principes :

- Le premier est l'association de tous les acteurs, sous l'égide du préfet, pour l'élaboration d'un diagnostic partagé,
- Le second est la reconnaissance du représentant de l'Etat dans le département, comme l'organisateur de la concertation et l'arbitre en termes de services publics, et je précise de tous les services publics, c'est à dire qu'ils relèvent de l'Etat ou d'opérateurs publics ou privés
- Le troisième est l'information nécessaire du préfet, au même titre que celles du président du conseil général et du président de l'association départementale des maires de tout projet de réorganisation envisagé,
- Le quatrième principe porte sur l'établissement de propositions alternatives par tout gestionnaire de services publics dès lors qu'une réorganisation est envisagée. Je me permets d'insister sur le fait que ces propositions devront non seulement être précises mais également comprendre des solutions pour améliorer la qualité et l'accessibilité et, enfin être assorties de garanties sur la durée
- Sans oublier la négociation de ces projets au plus près des réalités locales pour s'adapter aux territoires
- Et, pour finir, l'engagement des partenaires de ces projets et la définition précise des moyens humains et financiers nécessaires pour assurer une certaine pérennité du service ou de la structure mutualisée.

Ce processus, Monsieur le Premier ministre, destiné à améliorer et à développer l'offre de service public, nécessite indéniablement un accompagnement de l'Etat par des moyens financiers spécifiques.

Aussi, au nom des élus du monde rural, je vous demande la mise en œuvre d'une dotation identifiée, lisible, pérenne, permettant de financer tant les charges d'investissement que de fonctionnement des projets retenus, et ce pour garantir leur pérennité.

L'enjeu de l'aménagement du territoire dans les zones rurales, l'attente des populations et l'encouragement de toutes les initiatives déjà engagées par les élus comme par les opérateurs nécessitent cet effort de solidarité nationale.



Le monde rural n'est pas arc-bouté sur une position défensive, à condition que lui soient proposées des solutions sur mesure pour un service public de qualité.

Les élus sont conscients du coût que cela implique mais il s'agit, Monsieur le Premier ministre, d'un investissement sur l'avenir pour un monde rural que nous voulons tous attractif et vivant.